

Alléger (vs Accumuler)	Potentiel	-1%
Objectif de cours		5,00 €
Cours au 17/02/2014(c)		5,05 €
NYSE Euronext Comp C		
Reuters / Bloomberg	INN.PA / INN.FP	

Innelec Multimedia

Jeux Vidéo

Un chiffre d'affaires T3 en dessous de nos attentes

Publication du CA T3 2013/14 (octobre/décembre)

Innelec a publié un CA T3 2013/14 de 62,7 M€, en baisse de -9,3%, en dessous de nos attentes (72,6 M€) compte tenu d'une faible activité sur les jeux et d'un approvisionnement limité en consoles Sony et Microsoft de nouvelle génération. Sur 9 mois le CA ressort à 105,4 M€ (-10,8%).

Commentaires

Avec 9,3% de baisse sur le T3, Innelec a souffert des moins bonnes ventes des jeux blockbusters Call of Duty Ghosts, Battle Field 4, Assassins Creed Black Flag et du ralentissement des ventes sur GTA V. Dans le même temps, Innelec, n'a pas été livré suffisamment en nouvelles consoles PS4 et Xbox One pour soutenir ce segment d'activité.

Avec un T4 offrant peu d'actualité compte tenu du décalage des jeux Watch Dogs et Drive Club sur le prochain exercice ainsi que de la livraison attendue des consoles à partir du T1 2014/15, nous révisons nos attentes avec un CA 2013/2014 de 126,9 M€ (vs 137,9 M€ précédemment) et un ROC de 2,1 M€ (vs 2,8 M€ précédemment).

Innelec devrait bénéficier sur 2014/2015 de la reprise du marché, de la livraison progressive des consoles PS4/Xbox One, de l'accélération de la commercialisation des accessoires Konix, de l'internationalisation de l'offre (en Afrique notamment) et de la poursuite du plan de réduction de coûts. Dans ce contexte, nous attendons en CA 2014/15 de 129,5 M€ avec un ROC de 2,2 M€.

Recommandation

Suite à cette publication et à la mise à jour de nos modèles, notre objectif de cours ressort inchangé à 5,00€ et notre recommandation passe à Alléger (vs Accumuler) compte tenu de la hausse du cours.

Prochain évènement : Publication du CA 2013/14 le 14/05/2014

Performances (%)	Ytd	1m	3m	12m
Perf. Absolue	3,1%	-8,0%	23,2%	7,5%
Perf Small 90	12,4%	5,7%	30,7%	31,2%

Informations boursières (en M €)

Capitalisation (M €)	8,3
Nb de titres (en millions)	1,65
Volume 12 mois (titres)	1326
Extrêmes 12 mois	3,92 € / 5,19 €

Actionnariat

Denis Thébaud & famille	64%
Flottant	34%
Autocontrôle	2%

Données financières (en M €)

au 31/03	2012	2013	2014e	2015e
CA	144,3	141,1	126,9	129,5
var %	-0,8%	-2,2%	-10,0%	2,0%
EBE	2,2	2,4	2,7	2,8
%CA	1,5%	1,7%	2,2%	2,2%
ROC	1,6	1,5	2,1	2,2
%CA	1,1%	1,0%	1,7%	1,7%
Rnpg	0,7	0,6	1,1	1,2
%CA	0,5%	0,4%	0,9%	0,9%
Bnpa (€)	0,44	0,38	0,69	0,70
Gearing (%)	47%	36%	13%	10%
ROCE (%)	5%	6%	8%	8%
ROE (%)	5%	4%	7%	7%
Dettes nettes 2012/13	5,7			
Dividende n-1	0,25			
Yield (%)	5,0%			

Ratios

	2012	2013	2014e	2015e
VE/CA (x)	0,1	0,1	0,1	0,1
VE/EBE (x)	6,4	5,9	5,1	5,0
VE/ROC (x)	8,7	9,6	6,5	6,4
PE (x)	11,5	13,4	7,3	7,2

Analyste :

Cécile Aboulian
01 44 70 20 70
caboulian@elcorp.com

Système de recommandations :

Les recommandations d'EuroLand Corporate portent sur les douze prochains mois et sont définies comme suit :

- Achat** : Potentiel de hausse du titre supérieur à 15% en absolu par rapport au cours actuel, assorti d'une qualité des fondamentaux.
Accumuler : Potentiel de hausse du titre compris entre 0% et 15% en absolu par rapport au cours actuel.
Alléger : Potentiel de baisse du titre compris entre 0% et 15% en absolu par rapport au cours actuel.
Vente : Potentiel de baisse du titre supérieur à 15% en absolu par rapport au cours actuel, valorisation excessive.
Sous revue : La recommandation est sous revue en raison d'une opération capitalistique (OPA / OPE / Augmentation de capital...), d'un changement d'analyste ou d'une situation de conflit d'intérêt temporaire entre Euroland Corporate et l'émetteur.

Historique de recommandations à compter du 04/09/2013

- Achat** : Du 19/11/2013 au 15/12/2013
Accumuler : Du 04/09/2013 au 18/11/2013 et du 16/12/2013 au 17/02/2014
Alléger : Depuis le 18/02/2014
Vente : (-)
Sous revue : (-)

Historique des recommandations du 19/11/2012 au 03/09/2013:

- Achat** :
Neutre : Du 18/02/2013 au 03/09/2013
Vendre : (-).
Sous revue : (-)

Méthodes d'évaluation :

Ce document peut évoquer des méthodes d'évaluation dont les définitions résumées sont les suivantes :

- Méthode des comparaisons boursières : les multiples de valorisation de la société évaluée sont comparés à ceux d'un échantillon de sociétés du même secteur d'activité, ou d'un profil financier similaire. La moyenne de l'échantillon établit une référence de valorisation, à laquelle l'analyste ajoute le cas échéant des décotes ou des primes résultant de sa perception des caractéristiques spécifiques de la société évaluée (statut juridique, perspectives de croissance, niveau de rentabilité...).
- Méthode de l'ANR : l'Actif Net Réévalué est une évaluation de la valeur de marché des actifs au bilan d'une société par la méthode qui apparaît la plus pertinente à l'analyste.
- Méthode de la somme des parties : la somme des parties consiste à valoriser séparément les activités d'une société sur la base de méthodes appropriées à chacune de ces activités puis à les additionner.
- Méthode des DCF : la méthode des cash-flows actualisés consiste à déterminer la valeur actuelle des liquidités qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de cash flows sont établies par l'analyste en fonction de ses hypothèses et de sa modélisation. Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital, qui représente le coût de la dette de l'entreprise et le coût théorique des capitaux propres estimés par l'analyste, pondérés par le poids de chacune de ces deux composantes dans le financement de la société.
- Méthode des multiples de transactions : la méthode consiste à appliquer à la société évaluée les multiples observés dans des transactions déjà réalisées sur des sociétés comparables.
- Méthode de l'actualisation des dividendes : la méthode consiste à établir la valeur actualisée des dividendes qui seront perçus par l'actionnaire d'une société, à partir d'une projection des dividendes réalisée par l'analyste et d'un taux d'actualisation jugé pertinent (généralement le coût théorique des fonds propres).
- Méthode de l'EVA : la méthode "Economic Value Added" consiste à déterminer le surcroît annuel de rentabilité dégagé par une société sur ses actifs par rapport à son coût du capital (écart également appelé "création de valeur"). Ce surcroît de rentabilité est ensuite actualisé pour les années à venir avec un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital, et le résultat obtenu est ajouté à l'actif net comptable.

DETECTION DE CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS

Corporate Finance	Intérêt personnel de l'analyste	Détention d'actifs de l'émetteur	Communication préalable à l'émetteur	Contrat de liquidité	Contrat Eurovalue*
Non	Non	Non	Non	Non	Oui

* Animation boursière comprenant un suivi régulier en terme d'analyse financière avec ou non liquidité

La présente étude est diffusée à titre purement informatif et ne constitue en aucune façon un document de sollicitation en vue de l'achat ou de la vente des instruments financiers émis par la société objet de l'étude.

Cette étude a été réalisée par et contient l'opinion qu'EuroLand Corporate s'est forgée sur le fondement d'information provenant de sources présumées fiables par EuroLand Corporate, sans toutefois que cette dernière garantisse de quelque façon que ce soit l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations et sans que sa responsabilité, ni celle de ses dirigeants et collaborateurs, puisse être engagée en aucune manière à ce titre. Il est important de noter qu'EuroLand Corporate conduit ses analyses en toute indépendance, guidée par le souci d'identifier les atouts, les faiblesses et le degré de risque propre à chacune des sociétés étudiées. Toutes les opinions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette étude reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis, ni notification.

EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la société objet de la présente étude, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette étude.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la société mentionnée dans la présente étude, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière. Les performances passées et données historiques ne constituent en aucun cas une garantie du futur. Du fait de la présente publication, ni EuroLand Corporate, ni aucun de ses dirigeants ou collaborateurs ne peuvent être tenus responsables d'une quelconque décision d'investissement.

Aucune partie de la présente étude ne peut être reproduite ou diffusée de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, seules les personnes considérées comme « personnes autorisées ou exemptées » selon le « Financial Services Act 1986 » du Royaume-Uni, ou tout règlement passé en vertu de celui-ci ou les personnes telles que décrites dans la section 11 (3) du « Financial Services Act 1986 (Investment Advertisement) (Exemption) order 1997 » peuvent avoir accès à ce document. Celui-ci ne saurait être distribué ou communiqué, directement ou indirectement, à tout autre type de personne. Toute personne qui viendrait à être en possession de cette publication doit s'informer et respecter de telles restrictions. De même, cette publication ne peut être diffusée aux Etats-Unis ni à ses ressortissants. Les valeurs mobilières faisant l'objet de cette publication n'ont pas été enregistrées auprès de la Securities and Exchange Commission et envoyer ces études à un résident des Etats-Unis est interdit.

Il est possible que EuroLand Corporate ait conclu avec l'émetteur sur lequel porte l'analyse financière un contrat en vue de rédiger et diffuser une (ou plusieurs) publication(s), laquelle (lesquelles) a (ont) été relue(s) par celui-ci. Toutefois, le cas échéant, ces publications ont été réalisées par EuroLand Corporate de façon indépendante, conformément à la déontologie et aux règles de la profession.

EuroLand Corporate
17 avenue George V
75008 Paris
01 44 70 20 80